

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU  
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS  
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

<b>Numéro de dossier</b>	<b>Date de décision</b>
<i>Réf : 2018020268</i>	<i>17/04/2018</i>

*Référence de la décision : A/MC/2018-04-154*

**Renouvellement de l'agrément en tant qu'organisme chargé des examens du GTIF :**

A été autorisé, à la demande de la société GTIF, le renouvellement de l'agrément en tant qu'organisme chargé des examens portant sur les connaissances professionnelles générales relatives à la conduite des trains.

Cet agrément est valable pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 17 avril 2023.